

«Accorder ce permis, c'est créer de véritables aspirateurs à voitures»

A Mont-Godinne (Yvoir), un projet immobilier prévoyant la construction de 98 logements est à l'enquête publique. Plusieurs comités citoyens s'unissent pour s'y opposer, d'autant qu'Assesse a octroyé un permis pour un lotissement contigu.

JEAN-LUC PAPART

Des comités citoyens de Sart-Bernard, Maillen/Courrière, Namur et Mont-Godinne ont décidé de s'associer pour défendre la nature et leur cadre de vie. Ces mots sont signés Maurice Goethals, du collectif citoyen «Occupons le terrain», qui est fermement opposé à l'énorme lotissement projeté rue du Fraichaux, sur les hauteurs de Mont-Godinne. «Face à des projets destructeurs, d'un autre siècle, la ré-

sistance s'organise», souligne M. Goethals, qui réside à Courrière (Assesse). «C'est sur base de permis de lotir datant de plus d'un demi-siècle qu'un vaste projet immobilier est soumis à enquête publique dans la commune d'Yvoir. On parle de 77 maisons et 21 appartements sur un terrain de 7,5 hectares. Jouxant cette zone, sur le territoire d'Assesse, un permis a déjà été accordé pour un lotissement de 20 parcelles. Plus loin, au centre de Maillen, 50 logements sont en projet.»

En tout, il s'agit donc de 168 logements situés loin de tout transport public, de tout commerce et, une fois de plus, sur des terres agricoles, dénonce le porte-parole d'OLT.

«Si ce permis est accordé, ce sont de véritables aspirateurs

à voitures que l'on va créer à Mont et Maillen», insiste M. Goethals. «Tous les déplacements des futurs habitants devront se faire en voiture sur une voie d'accès déjà saturée et que les communes se refusent d'entretenir.»

«NON AUX 100 MAISONS»

Un comité appelé «Non aux 100 maisons» s'est constitué et structuré. Il vient de réaliser une lettre type de contestation, téléchargeable, dans le cadre de l'enquête publique qui se clôture le 15 septembre.

«Les citoyens qui voient un jour fleurir dans leur commune les fameuses affiches jaunes ont très peu de temps pour s'organiser et réagir adéquatement», regrette M. Goethals. «Ils sont aussi noyés d'informations. A



Maurice Goethals est opposé au projet de lotissement. © DR/KDB

Mont, l'étude d'incidence fait plus de 350 pages...»

L'argumentaire des opposants lui fait dire que le projet de Mont a du plomb dans l'aile: «Pour ne prendre que le plan de voirie du promoteur, il est foireux puisqu'il ne participe absolument pas au maillage des routes, ce qu'exige pourtant la Région wallonne.»

Alors que les politiques disent vouloir freiner l'étalement urbain, sur le terrain, la bétonnisation se poursuit, dénonce le porte-parole du col-

lectif «Occupons le terrain».

Le conseil communal d'Assesse se réunit ce mardi. Le projet de lotissement de Mont a été inscrit à l'ordre du jour, comme point supplémentaire par l'opposition ALN. «Normalement, suivant l'art 14 du décret voirie, le Conseil Communal doit en débattre et remettre un avis, car le projet de Mont aura un impact sur la mobilité dans les villages d'Assesse», explique encore Maurice Goethals. «Mais le Conseil n'a pas reçu cette information...» ■